

## Inégalités et société

### I. Inégalités, conflits et institutions

#### A. Du sens des inégalités à la sociologie du conflit

On parle d'inégalités sociales lorsque la répartition d'une ressource n'est pas uniforme. L'inégalité est donc une différence ou un écart que les individus jugent à partir d'une échelle de valeur. Les inégalités sociales sont associées à des hiérarchies (économiques, sociales et culturelles, stables et durables) qui existent et se reproduisent au sein de la société et qui forment des structures qui organisent le système social.

Penseurs libéraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les inégalités forment le corrélat de la liberté, qui est la valeur suprême de l'homme raisonnable doté de son libre arbitre.</li> <li>• les inégalités que la liberté produit, la liberté peut les défaire, libre à chacun d'œuvrer dans ce sens : la liberté confère aux inégalités leur réversibilité.</li> <li>• <b>Tocqueville</b>, <u>De la démocratie en Amérique</u> (1835-1840) : Les libertés civiles et économiques génèrent des différences entre les individus, les écarts peuvent considérablement se creuser et le nombre de pauvres fortement augmenter, mais « <i>la loi ne les a pas attachés les uns aux autres pas les liens d'une misère irrémédiable et héréditaire</i> ». La réversibilité des inégalités suppose une égalité des droits qui assure l'égalisation des conditions. Néanmoins, la passion pour l'égalité devra être tempérée car elle menace la liberté.</li> </ul>
Penseurs socialistes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès le XVIIIe siècle, les inégalités, ou du moins celles qui s'apparentaient à des privilèges, ont été perçues comme contraires à la justice et aux droits naturels des personnes, et menaçantes pour l'harmonie de la société.</li> <li>• <b>J.J. Rousseau</b>, <u>Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes</u> (1755) : « <i>je conçois dans l'espèce humaine deux sortes d'inégalités ; l'une que j'appelle naturelle ou physique, parce qu'elle est établie par la nature, [...], l'autre qu'on peut appeler morale, ou politique, parce qu'elle dépend d'une sorte de convention, et qu'elle est établie, ou du moins autorisée par le consentement des hommes</i> ». Il reviendra à la volonté populaire de mettre fin à cette convention injuste pour la plus grande partie du corps social et dommageable pour l'ensemble de la société. L'inégalité trouve son fondement dans la propriété.</li> <li>• <b>Karl Marx</b>, <u>Le manifeste du parti communiste</u>, (1848) – <u>Le capital</u>, (1867) : La propriété est la cause fondamentale de l'inégalité, puisque la propriété privée des moyens de production permet l'exploitation des prolétaires par la bourgeoisie. De là, la concentration du capital et de la terre entre quelques mains, la misère du prolétariat et les inégalités criantes dans la distribution de la richesse.</li> </ul>

Sociologue	<p><b>Durkheim</b>, <u>De la division du travail social</u> (1863) – <u>Leçon de sociologie. Physique des mœurs et du droit</u> (1890-1900) :</p> <p>La DT social et le processus d'individuation portent en eux à la fois une garantie de liberté et un mécanisme de contention ou de modération des inégalités. La solidarité organique qui se substitue progressivement à la solidarité mécanique accorde une grande importance aux relations contractuelles. Or, le contrat n'est réellement valable que si les parties se trouvent dans une situation équivalente. Un contrat contraint, conclu sous la menace de la violence, est nul : la validité du contrat repose bien sur la proximité des conditions sociales des individus.</p> <p>Mais, l'approfondissement de la DT implique une différenciation croissante des individus et de leurs conditions, et donc un creusement des inégalités. Or, les inégalités pourraient atteindre le lien social et déstabiliser la régulation sociale. Aussi, les sociétés complexes ne doivent pas laisser les inégalités s'approfondir.</p> <p>La transmission héréditaire de la propriété participe à la reproduction des inégalités voire à leur accentuation, elle crée ainsi des conditions sociales très différentes pour les individus et se montre par là hostile à « <i>l'esprit individualiste</i> ». Bien que l'idée que l'on accumule des biens en vue de les transmettre à nos enfants est parée de toutes les vertus de l'amour filial, il faut s'interroger pour savoir dans quelle mesure cette confusion entre accumulation patrimoniale et amour filial n'est pas simplement le produit des inégalités observées dans la société : c'est la présence de telles inégalités qui persuade les parents d'acquiescer le plus possible pour offrir à leurs enfants les conditions sociales les plus favorables possibles.</p>
------------	--

#### Les principes de justices libéraux :

<b>Friedrich August Von Hayek</b>	<b>John Rawls</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Raisonnement individualiste</li> <li>• L'injustice est l'imposition d'un ordre, et la seule justice envisageable, compatible avec la préservation des libertés, est une justice qui se présenterait comme une égalité formelle.</li> <li>• Une société libre doit veiller au respect des conduites justes mais ne peut s'inquiéter du caractère plus ou moins juste de leurs conséquences (Droit, Législation et Liberté, 1973).</li> <li>• L'ordre social est nécessairement porteur d'inégalités qui ne sont que le reflet de la diversité des hommes ; il s'agit d'un ordre catallactique (« l'ordre engendré par l'ajustement mutuel de nombreuses économies individuelles sur un <u>marché</u>. Une catallaxie est ainsi l'espèce particulière d'<u>ordre spontané</u> produit par le <u>marché</u> à travers les actes des gens qui se conforment aux règles juridiques concernant la <u>propriété</u>, les dommages et les contrats ») inscrit dans la nature des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Raisonnement à partir de la « règle du maximin »</li> <li>• Dans <u>Théorie de la justice</u> (1971), il cherche à concilier les idéaux de liberté et d'égalité. Les exigences de la justice sont formulés en termes de biens premiers : certains sont naturels et échappent au contrôle des institutions sociales, d'autres sont sociaux, comme les libertés fondamentales, les chances d'accès aux positions sociales et les avantages socio-économiques. Une société juste dispose d'institutions qui répartissent les biens premiers sociaux de manière équitable entre ses membres en tenant compte du fait que ceux-ci diffèrent les uns des autres en termes de biens premiers naturels.</li> <li>• une distribution équitable est régie par trois principes de justices qui s'ordonnent par ordre de priorité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le principe d'égalité de liberté</li> <li>- le principe de différence : les inégalités sociales ne sont tolérables que si les</li> </ul> </li> </ul>

choses et incarné par l'institution du marché. • Une société de liberté ne doit pas réglementer la justice sociale, car l'égalitarisme conduit au sacrifice des libertés et affecte la motivation des individus, nuit à la concurrence, moteur de la croissance profitable à tous.	contribuent à améliorer le sort des moins avantagés. - le principe d'égalité équitable des chances d'accéder aux différentes fonctions et positions pour tous, à talents donnés (biens premiers naturels) : il s'agit de répartir de façon égalitaire les chances à talents ou efforts équivalents, mais non d'assurer à tous les mêmes probabilités.
---	--

## B. L'Etat démocratique face aux inégalités

Les premiers développements de l'Etat social sont antérieurs à l'émergence de l'Etat démocratique, mais ce n'est qu'au sein de ce dernier que la recherche de l'égalité prend une envergure nouvelle, en empruntant des formes institutionnelles diverses :

L'Etat social résiduel	L'Etat social beveridgien	L'Etat social bismarckien
Il limite ses interventions aux populations les plus pauvres	Il assure à tous les citoyens un minimum de protection dès lors que certains risques sociaux surviennent, et il offre à tous les citoyens un ensemble de services publics gratuits	Il est financé par des contributions et il assure une fonction assurantielle pour les cotisants et leurs ayants droit

La France se rattache à ce troisième modèle mais reste proche du second : la logique assurantielle est complétée par des mécanismes d'assistance ouverts à tous ceux qui nécessitent une protection sociale.

Les minima sociaux sont destinés à assurer des ressources aux personnes privées de protection sociale ou ayant acquis des droits trop faibles (le minimum vieillesse, le minimum invalidité, l'allocation aux adultes handicapés pour assurer une source de revenus aux personnes ne pouvant pas accéder à une activité professionnelle rémunérée d'abord, puis dans les années 1980 des minima nouveaux pour apporter une aide aux personnes connaissant une situation familiale fragilisée, pour faire face aux conséquences du chômage, pour faire face à la montée de la précarité et de la pauvreté (RMI, RSA).

La solidarité sociale est donc constituée de trois composantes distinctes :

Assurances sociales	Aides sociales	Soutiens financiers
Financées par cotisation des assurés	Financées par l'impôt	Mis à disposition de certaines catégories de populations

En France, l'Etat providence a été construit sur un objectif de sécurité. La sécurité l'emporte ainsi sur la redistribution et les inégalités tendent à être occultées. Malgré l'indéniable sécurité de revenu que l'EP a instauré en France depuis 1950, il s'est révélé incapable de contrecarrer le double mouvement de hausse et de transformation des inégalités observable depuis 1980.

## II. Prendre la mesure des inégalités

### A. L'importance des indicateurs économiques

Dans la mesure où c'est le niveau de revenu qui détermine l'accès aux ressources rares que possède la société, il faut reconnaître une place primordiale aux critères économiques. L'accès aux biens et leur consommation ostentatoire contribuent au prestige et à l'honorabilité sociale (**Veblen**, 1899). Les ressources économiques sont liées aux usages sociaux du temps, différenciés d'un milieu social à un autre, car elles déterminent le rapport au temps en mettant à disposition des individus activités et occupations : elles donnent du sens au temps. Tandis que les individus disposant de hauts revenus semblent toujours courir après le temps et ne pas avoir de temps à perdre, ceux qui ont des revenus faibles n'ont que le temps en abondance au point de ne pas savoir quoi en faire (**Bourdieu**, 1997).

Les indicateurs économiques de mesure des inégalités s'appuient sur le revenu disponible. Le niveau de vie des ménages est calculé à partir du revenu disponible en prenant en compte la composition du ménage, ce qui revient à définir un revenu par équivalent adulte (pour celui-ci, on utilise une échelle d'équivalence, celle de l'INSEE, on attribue, par exemple, 1 unité de consommation au premier adulte, 0,5 à toutes les personnes de plus de 14 ans et 0,3 aux enfants plus jeunes). Le niveau de vie du ménage est ainsi égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unité de consommation. Pour la plus grande partie de la population, les revenus professionnels, notamment les salaires, forment l'essentiel du revenu.

Lorsque l'on se rapporte au salaire moyen d'une catégorie pour un emploi à temps plein, les inégalités salariales entre ouvriers et cadres sont compris dans un écart de 1 à 3, mais il faut en réalité tenir compte de l'activité professionnelle des deux conjoints et leur niveau de salaire, car le phénomène d'homogamie contribue à accroître les écarts de salaires des ménages d'une catégorie sociales à l'autre. Même si les prestations sociales concourent à réduire ces écarts, les revenus de la propriété qui tendent à prendre une importance croissante dans le revenus global des ménages accentuent nettement les écarts entre ménages : la répartition des patrimoines est fortement concentrée (1% des ménages disposent de 13% du patrimoine total des ménages en 2004).

Les écarts relatifs de revenus et de patrimoine peuvent être présentés à partir :

Indicateurs de dispersion	Indicateurs de concentration
<p>Evaluer la dispersion autour d'une valeur centrale.</p> <p>Le rapport interdécile indique que les 10% des salariés les plus modestes reçoivent un salaire annuel net inférieur à 12 000 euros, les 10% les mieux rémunérés disposent d'un salaire annuel net supérieur à 35 000 euros (en 2004).</p> <p>On peut saisir la dynamique de la distribution par décile en observant comment augmentent dans le temps les revenus de chaque décile. On observe alors que ce sont les niveaux de vie moyens inférieurs et moyens supérieurs qui ont connu les évolutions les moins favorables, tandis que la hausse assez significative du niveau de vie du premier décile s'explique par les augmentations annuelles du SMIC et par la conjoncture économique avec une reprise de la croissance après 1997, permettant, par la création d'emploi, le remplacement des revenus de substitution par les revenus salariaux.</p>	<p>Evaluer la part la part du revenu qui revient à une fraction donnée de la population.</p> <p>Les principaux indicateurs sont la courbe de Lorenz et le coefficient de Gini, qui mesurent les écarts d'une distribution par rapport à une répartition égalitaire.</p> <p>La courbe de Lorenz représente la distribution réelle des revenus par déciles. Cette courbe convexe indique dans son écart à la bissectrice l'importance de la concentration, et ainsi l'inégalité de la distribution.</p> <p>Le coefficient de Gini est compris entre 0 et 1 ; plus il tend vers 1 et plus la distribution devient inégalitaire.</p>

S'ajoutent les indicateurs de pauvreté. Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'INSEE ou Eurostat mesurent la pauvreté monétaire de manière relative, c'est à dire que le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population (par rapport au niveau de vie médian). Notons que la part d'arbitraire du seuil peut poser problème.

Si les inégalités de salaire, de revenu, de niveau de vie et de patrimoine ne sont pas négligeables, elles n'ont pas eu tendance à augmenter au cours de ces dernières années. Ce constat issu des données statistiques officielles peut surprendre lorsque l'on prend connaissance des inégalités et de la pauvreté selon d'autres sources, moins objectives, mais dignes d'intérêt. L'Observatoire national de la

pauvreté et de l'exclusion indique en 2006 que si les associations n'avaient pas eu affaire à un nombre plus élevé de demandes, elles avaient remarqué que les demandeurs tendaient à être plus pauvres et éprouver davantage de difficultés. Les contraintes monétaires qui caractérisent la pauvreté doivent être rapportées en permanence à la société et à l'évolution des besoins. Dès lors qu'une dépense ou une consommation s'imposent comme indispensables, elles déséquilibrent gravement les budgets les plus serrés. Or, la société de consommation propose en permanence de nouveaux biens et services qui souvent deviennent rapidement indispensables.

Les indicateurs de pauvreté monétaire doivent donc être complétés par des indicateurs de pauvreté « en condition de vie », mesurant l'accès des populations à différents biens, ainsi que par des données relatives aux populations bénéficiaires des minima sociaux.

### B. L'expérience vécue des inégalités

La démarche d'objectivation présentée précédemment porte en elle un biais objectiviste : les inégalités sont bien des faits à appréhender objectivement mais se sont aussi des réalités vécues (l'objet du sociologue est toujours un fait à expliquer et une réalité à comprendre).

Comprendre les inégalités c'est s'intéresser aux expériences sociales que les individus vivent.

#### • **François Dubet, Les inégalités multipliées (2000) :**

Les sociétés modernes se caractérisent par une norme impérative qui commande à l'individu « *d'être sujet, d'être l'auteur de sa vie* », norme indissociable d'une double affirmation, l'égalité et la liberté de chacun. « *Cette capacité d'être souverain, n'est pas la garantie d'une égalité réelle, mais elle est la condition d'une égalité des chances et donc d'inégalités justes parce qu'issues d'une compétition entre égaux* ». L'inégalité de fait n'empêche pas l'égalité des chances (qui est une fiction nécessaire). Fondée sur d'innombrables mécanismes de reproduction, de l'école à l'héritage des patrimoines, la société n'en offre pas moins aux individus de multiples possibilités de renverser une situation initiale défavorable. La liberté et l'autonomie reconnues au sujet l'expose à de nouvelles expériences dès lors qu'il est confronté à des inégalités réelles : les « *épreuves de l'égalité* » autour desquelles trois figures principales se dessinent :

La conscience malheureuse	Le mépris	Le retrait et la violence
<ul style="list-style-type: none"> <li>• A la différence des sociétés inégalitaires non démocratiques, les sociétés démocratiques ne sont pas basées sur un système d'inégalités perçues comme légitimes. Alors, l'individu ne peut pas ne pas se sentir responsable de ses échecs ; il est saisi par la « <i>conscience malheureuse</i> ».</li> <li>• Exemple avec le système scolaire :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le système dual, la sélection sociale était foncièrement inégalitaire, et donc aussi longtemps que ce système était perçu comme légitime, ceux qui en subissaient les conséquences pouvaient trouver dans des causes sociales extérieures à eux-mêmes les raisons de leur échec.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Il caractérise l'individu qui a le sentiment de ne pas avoir été digne de la liberté dont il disposait. « <i>Il suffit d'observer l'obsession de la face et du défis qui commande la sociabilité des jeunes de banlieue pour voir à quel point le mépris est perçu comme le sentiment social élémentaire de ceux qui se heurtent à la contradiction la plus aiguë entre leur égalité fondamentale et leurs inégalités sociales</i> ».</p>	<p>Ils caractérisent les comportements de démission et d'opposition plutôt que d'intériorisation comme les deux autres.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le retrait désigne la stratégie de l'individu qui refuse de jouer un jeu qu'il sait perdu d'avance et qui préfère conserver entière son estime de soi plutôt que de la mettre à l'épreuve (exemple : le décrochage scolaire, les conduites ritualistes décrites par <b>Robert K. Merton</b>).</li> <li>• La violence consiste quant à elle à rompre le jeu et « <i>à refuser l'image négative de soi entraînée par son échec et sa liberté</i> ». Cette violence est une violence entre individus, sans aucune organisation</li> </ul>

<p>- Avec l'école démocratique, la liberté de chacun est engagée, et en même temps, sa responsabilité. Dans ces conditions, l'échec affecte la valeur que chacun se reconnaît, et nourrit un sentiment d'infériorité.</p> <p>• <b>Alain Ehrenberg</b> : l'individualisme contemporain fait que l'individu dans sa vie de tous les jours est intimé de relever un ensemble de défis, qui l'exposent à ces « <i>pathologies sociales</i> » que sont la fatigue, la dépression, l'inhibition, etc.</p>		<p>collective mettant en cause le système. Elle doit donc être interprétée comme un dramatique appel à la reconnaissance.</p>
---	--	---

François Dubet fait de l'expérience une catégorie fondamentale pour penser les conduites individuelles et collectives dans les sociétés démocratiques contemporaines. Ces conduites ne sont plus organisées par des structures sociales et des cadres culturels qui s'imposent à elles et les déterminent. Le social devient ainsi le lieu d'un investissement subjectif et les appartenances collectives apparaissent multiples et pas toujours congruentes.

## Quels changements dans la dynamique des inégalités ?

### I. La dynamique des inégalités

#### A. L'évolution des inégalités économiques en France au cours du dernier siècle

Alors que tous au long du XIXe et durant la première moitié du XXe siècle la progression des revenus avait été très lente, elle connaît une évolution extraordinaire dans le deuxième moitié du XXe siècle, du fait de la dynamique d'enrichissement rapide des TG due aux caractères cumulatif et exponentiel du processus de la croissance économique. Avec un taux de croissance annuel moyen du PIB en volume de 5%, le niveau de vie d'un individu double approximativement tous les 15 ans. Cette évolution du revenu annuel moyen pourrait cependant cacher des écarts considérables entre individus et ménages. Des effets de structures peuvent jouer, comme par exemple une explosion des hauts revenus relativement aux bas revenus. En fait, il n'en fut rien ; la part des très hauts revenus dans le revenu total s'est effondrée au cours du XXe siècle. Cela tend à corroborer les thèses de la moyennisation qui insiste sur la convergence des revenus et des modes de vie. Mais la vigueur de la croissance économique ne rend pas compte à elle seule de la chute de la part des très hauts revenus, ni de la réduction des écarts de revenus ou de leur moindre concentration.

L'impôt progressif sur le revenu (loi du 15/07/1914) a eu deux effets sur les inégalités économiques :

Un effet statique	Un effet dynamique
<p>Du fait de son caractère progressif, l'impôt frappe d'avantage les revenus élevés que les revenus faibles. Il en résulte une échelle de revenus après impôt plus réduite, ie moins inégale</p>	<p>La réduction des revenus après impôt va freiner l'accumulation à travers le temps et notamment la transformation des écarts de revenus en écarts de patrimoine et les inégalités futures de revenu gonflées par les revenus du capital. La dynamique des inégalités sera ainsi ralentie, plus retenue.</p>

La progression du revenu moyen ne résulte donc pas d'une progression des hauts revenus, mais bien des niveaux intermédiaires et faibles de revenus.

Loi de Kuznets : le développement économique des pays occidentaux à partir de la révolution industrielle est associé à une évolution des inégalités en trois phases :

- 1) accroissement des inégalités correspondant à la phase d'industrialisation
- 2) stabilisation des inégalités lorsque le niveau de développement atteint un certain stade
- 3) réduction des inégalités correspondant au développement de l'État-providence

Mais les mutations du phénomène inégalitaire que connaissent de nombreuses sociétés occidentales depuis la fin du XXe siècle sont nature à inverser la tendance de la courbe de Kuznets.

La part des 10% des salariés les mieux payés se maintient durant le XXe siècle, reçoivent 25% de la masse salariale, et manifeste une grande stabilité dans la hiérarchie salariale.

Parallèlement à cette stabilité, le pouvoir d'achat du salaire moyen s'est continûment élevé. Ainsi s'est produite une translation vers le haut de l'échelle des salaires qui a accompagnée un glissement vers le haut de la structure sociale (glissement vers le haut des niveaux de qualification). S'il y a donc globalement stabilité de la hiérarchie salariale alors la réduction de l'échelle des revenus tient effectivement à une diminution des niveaux les plus élevés de revenus à cause d'une réduction des revenus du capital.

Mais, la réduction des écarts de revenus ne s'est pas accompagnée d'une réduction des écarts de salaires. L'impôt progressif sur le revenu et l'impôt progressif sur les succession ont rendu plus difficile l'accumulation patrimoniale (qui produit les revenus du capital), à quoi ont participé les guerres et l'inflation, ce qui a permis de réduire les fortes concentrations de patrimoine (cela peut s'observer dans la substitution de la figure du rentier par celle du cadre ou de l'ingénieur).

A la fin des années 1960, la stabilité de la hiérarchie des salaires est associée à une réduction de l'écart entre les salariés les mieux payés et les moins bien rémunérés. Cela est corrélé avec les revalorisation dont le salaire minimum a fait l'objet : passage du SMIG au SMIC en 1970, « coups de pouce » donnés par les différents gouvernements. Les hausses du SMIC ont exercé un effet de resserrement.

On peut donc repérer trois périodes :

1945 - 1968	1968 - 1984	1984 - ...
« croissance inégalitaire » : la hausse rapide des niveaux de vie s'est accommodée d'une augmentation sensible des écarts de revenus et de salaires	Réduction des inégalités : Le rôle du SMIC, l'accès à la retraite d'actifs recevant une pension à taux plein, l'accentuation du caractère redistributif du système de transfert ont joué	Relative stabilité des inégalités économiques : Malgré un contexte défavorable, elles ont été contenues, grâce au développement des prestations sociales sous condition de ressources, RMI, et soutien financier Le retour de la croissance durant les dernières années de la décennie 1990 a amélioré la situation des plus modestes et entraîné une réduction des écarts

Quelques griefs peuvent être adressés aux statistiques officielles : elles sont généralement fondées sur des données statistiques qui écartent les revenus du patrimoine qui contribuent pourtant à l'accroissement des inégalités – les étudiants sont exclus de ces comparaisons, alors qu'ils forment plus de 10% des ménages et que leur niveau de vie est faible, la pauvreté et les inégalités frappant aujourd'hui davantage les jeunes.

Reste qu'il y a un décalage entre d'une part l'expérience que l'on a des inégalités et de la pauvreté dans la société contemporaine et d'autre part la façon dont les statistiques nous la restituent. Paradoxe de Tocqueville ? Une prolongation de l'analyse qui précède est nécessaire.

## B. Au-delà de la mesure des inégalités économiques, leurs dimensions et leurs conséquences

Depuis les années 1980, la montée du chômage et l'avènement d'un chômage de masse ont eu des conséquences modifiant les inégalités économiques :

- Le travail à temps partiel s'est étendu et, pour beaucoup d'actifs occupés, il s'est apparenté à une contrainte, car il s'est agi de temps partiel imposé et non choisi. Il en a résulté une multiplication des bas salaires, d'autant que la part des rémunérés au SMIC chez les temps partiel est plus élevée que chez les temps complet. Ces éléments échappent généralement aux statistiques des évolutions salariales qui sont basées soit sur des emplois à temps complets, soit sur le salaire horaire.
- La proportion de salariés percevant un bas salaire (2/3 du salaire net médian) a augmenté entre 1980 et 1990 puis a baissé légèrement.
- La dispersion des salaires suivant le niveau de diplôme a augmenté, du fait de la dégradation du marché du travail, de la distension du lien entre diplôme et emploi et de l'arrivée sur le marché du travail d'un nombre important de diplômés du supérieur, qui ont réduit la valeur relative des diplômes.
- Les inégalités d'accès à l'emploi se sont accentuées et ont gonflé les inégalités de rémunération à l'intérieur du salariat. Rester à l'écart du marché du travail provoque une dévalorisation de l'actif qui doit accepter des emplois moins avantageux que ceux qu'il occupait. Le capital de compétences et de savoir-faire du chômeur se dégradent. Les périodes de chômage limitent la continuité des carrières et freinent la hausse des salaires relevant de l'ancienneté.
- La permanence d'un nombre de chômeurs élevé contribue à fragiliser les conditions de l'indemnisation qui se durcissent : la réforme de l'assurance chômage a entraîné à partir de 2003, un afflux de demandeurs vers le RMI.
- Les inégalités de patrimoine se sont creusées : l'éventail des patrimoines est élevé, mais ces écarts sont d'abord liés à l'âge, selon le schéma du cycle de vie. Mais la période récente présente des particularités : les personnes en fin de cycle de vie continuent d'accumuler leur patrimoine, les générations de baby-boomers qui arrivent progressivement à la retraite disposent de patrimoine et de revenus plus élevés que les générations antérieures, la situation des jeunes et des jeunes adultes s'est détériorée, du fait des difficultés de l'insertion professionnelle, contrastant ainsi avec les générations plus âgées. Il y a eu un double creusement des inégalités de richesse, entre catégories sociales et entre générations.

Les inégalités de revenus nourrissent les inégalités de patrimoine qui à leur tour entretiennent ou creusent les inégalités de niveau de vie. Elles entraînent aussi un accès inégal à la consommation de biens et de services et limitent les possibilités sociales des individus, car une large partie de nos apprentissages se trouve facilitée et stimulée grâce à la consommation. Avec la prise d'importance des nouvelles technologies dans la vie sociale comme dans la vie professionnelle, on observe une « fracture numérique », liées aux inégalités.

Les inégalités de revenus apparaissent comme une espèce de matrice des inégalités, en conditionnant l'accès aux biens et aux services et les conditions de vie. Elles ont donc des effets sur la trajectoire des individus.

Les inégalités forment un système, elles s'engendrent les unes aux autres et se cumulent. Les inégalités de revenus sont au cœur du système, mais on les retrouve également dans les représentations sociales, du fait qu'elles sont spontanément et couramment utilisées pour classer les individus : dans les sociétés démocratiques, les relations sociales sont essentiellement marchandes et le pouvoir d'un individu se confond avec son pouvoir d'achat, aussi à cause de la perte d'importance des autres critères de hiérarchisation (**Tocqueville, 1835-1840**)

## **II. Aggravation des inégalités et nouvelles inégalités**

### A. Inégalités, pauvreté et exclusion

- Des inégalités économiques à la pauvreté

Le constat par l'ISEE d'une stabilité du taux de pauvreté depuis 20 ans semble aller à l'encontre de l'expérience que l'on peut avoir de la réalité sociale. Cela s'explique par le changement de nature qu'a connu la pauvreté. Elle était jadis peu visible du fait qu'elle touchait les personnes âgées qui vivaient en milieu rural, étaient peu mobiles et s'en tenaient à un mode de vie traditionnel réticent aux changements. Aujourd'hui, la pauvreté touche d'abord les jeunes adultes urbains (notamment les 15-25 ans, dont 15% sont pauvres). Cette pauvreté qui frappe les individus au début de leur carrière sociale produit des effets déterminants sur leur devenir social, car elle renforce les inégalités de trajectoires. La responsabilité du chômage de masse qui frappe en priorité les nouveaux arrivants sur le marché du travail et les effets de la détérioration des conditions d'emploi sont fortement engagés, mais les fortes créations d'emploi accompagnant le retour de la croissance en 1998-2000 n'ont pas permis de détruire un noyau dur de la pauvreté.

Si les difficultés économiques entraînent les problèmes sociaux, une fois la situation économique rétablie, une partie des handicaps sociaux restent. Cet effet d'hystérèse – permanence des conséquences d'un phénomène, une fois disparues les causes l'ayant déclenché, donne à la pauvreté un caractère encore plus préoccupant.

#### • De la pauvreté à l'exclusion

La dynamique de réduction de la pauvreté dans la société française a été globalement stoppée durant les années 1970-80. La transformation des caractéristiques de la population pauvre a fait du phénomène de la pauvreté un problème social.

La pauvreté est appréhendée comme un état caractérisé par un manque de ressources économiques. Dans le cas où elle est accompagnée de relations sociales plutôt intenses permettant le développement de formes de solidarité, la pauvreté est à distinguer de l'exclusion.

L'exclusion caractérise une situation de pauvreté économique qui s'accompagne d'un manque – absolu ou relatif – de relations sociales (professionnelles, amicales, familiales, associatives), de ressources culturelles (diplômes) et d'accès aux soins.

À un niveau individuel, elle désigne un processus de perte progressive des relations sociales qui aboutit à une rupture du lien social, qui prend racine dans une situation de « *vulnérabilité sociale* ».

La vulnérabilité sociale décrit la situation de personnes qui, tout en étant actives, ont une sociabilité déficiente, qui n'offre que de faibles possibilités d'aide auprès de la famille, de l'entourage ou du monde associatif.

Au niveau macrosociologique, exclusion et vulnérabilité renvoient aux difficultés de l'intégration sociale et aux dysfonctionnements de la régulation sociale.

**Durkheim** : il définit l'intégration à partir de trois éléments :

- 1) la densité des interactions qui traduit la complémentarité et l'interdépendance (solidarité de type fonctionnelle)
- 2) la culture partagée (« *conscience collective* »)
- 3) les buts communs que les individus veulent atteindre ensemble (justice, prospérité, égalité...)

### B. Mutation de la société, mutation des registres de l'inégalité

« *L'espace des inégalités est multidimensionnel* » (**Fitoussi & Rosanvallon**, *Le nouvel âge des inégalités*, 1996). La plupart des enquêtes statistiques portant sur les inégalités de niveau de vie entre catégories sociales s'appuient sur la nomenclature des PCS implicitement considérées comme homogènes, alors que l'un des registres de l'inégalité contemporaine a trait à la diversification des situations sociales, même au sein d'une même catégorie, du fait du chômage, de la flexibilité et de la précarité de l'emploi. Exemple, il y a une grande différence entre un ouvrier disposant d'une importante ancienneté dans une entreprise dans un secteur protégé de la concurrence et un ouvrier pareillement qualifié, mais au chômage et ne trouvant du travail que par intérim, et donc restant dans une situation précaire. Lorsque les situations de précarité deviennent durables, elles produisent à la longue des effets structurels considérables (aux difficultés économiques s'ajoutent rapidement des difficultés sociales, qui se répercutent sur les comportements politiques et les pratiques culturelles). Pourtant, le calcul de la rémunération moyenne de cette catégorie ne dévoilera aucun creusement des inégalités, car les

pertes de l'un seront compensées par l'autre (d'autant que les statistiques excluent les individus qui n'ont pas accompli une activité professionnelle à temps complet sur une durée assez longue).

La concentration des populations en difficulté va créer des problèmes de sécurité, car leur situation économique et sociale réduit leur mobilité, elles restent donc davantage exposées aux incivilités et aux problèmes d'accès aux équipements collectifs. Cela s'exerce d'autant plus fortement sur les femmes et les jeunes car pour eux la stabilité de l'emploi et la régularité des revenus sont plus difficiles à obtenir. Enfin, les inégalités tendent à apparaître comme le fait du hasard et de la chance, aucune légitimité ne leur est attachée : elles ne peuvent que susciter l'abandon de tout sentiment d'appartenance collective et donc de tout engagement dans l'action.

On voit donc que ces changements économiques et sociaux ne sont pas sans liens avec les transformations politiques de notre société.

**Stéphane Beaud, Michel Pialoux** : les transformations économiques et sociales de la fin du XXe ont entraîné l'éclatement de la classe ouvrière et la perte de son autonomie culturelle et symbolique : elle ne peut donc plus poursuivre son action historique et son rôle de contrepoids fondamental dans les rapports sociaux.

**Robert Castel**, *Les métamorphose de la question sociale*, 1995 :

Les transformations du marché du travail et l'émergence d'un chômage de masse ont produit un processus d'exclusion en remettant en cause les fondements de la société salariale :

- une partie des classes populaires est fragilisée par la menace du chômage, la précarité et l'instabilité professionnelle : les chances sociales ou professionnelles se réduisent
- le développement du chômage de masse et de la précarité écarte une partie des actifs de l'emploi stable, notamment les jeunes : s'enclenche alors le processus de « *désaffiliation* », car au défaut de participation aux activités productives s'ajoutent un isolement relationnel croissant
- le système mis en place produit ses « *inutiles au monde* » véritables « *surnuméraires* » qui ne participent ni aux activités économiques ni aux relations sociales habituelles.

Ainsi, les membres des franges les plus fragiles du salariat basculent dans un « *individualisme négatif* » rendant impossible l'association entre individualisme et indépendance.

## Processus inégalitaires

### III. Inégalités et discriminations

#### A. L'exemple des immigrés

Progressivement, au cours de ces dernières années, la « problématique de l'exclusion s'est substituée à celle des inégalités. La discrimination est ce qui instaure une différenciation ou une séparation, on peut donc concevoir les discriminations comme des inégalités de traitement entraînant un préjudice pour les individus : on est bien ramené aux inégalités et à leurs conséquences dommageables. Ce glissement sémantique témoigne du rejet, explicite ou implicite, de la problématique des inégalités chargées de considérations relatives aux conflits de classes et donc de la perte de centralité des luttes entre groupes socioprofessionnel ; ainsi que de la prise d'importance de l'individu, celui-ci étant, avec la problématique de la discrimination, mis sur le devant de la scène, et ses différentes caractéristiques sont placées sur un pied d'égalité.

**Roxane Silberman** :

Pendant longtemps, la situation des immigrés et de leurs enfants a été interprétée à partir d'une théorie de l'assimilation mettant l'accent sur les handicaps initiaux liés aux écarts de développement entre pays d'origine et pays d'accueil.

Les différences culturelles et leurs conséquences étaient censées se résorber avec le temps aux prix de quelques efforts dans la scolarisation des enfants de la deuxième génération. L'intégration, malgré les possibles réticences et perturbations, était considérée comme inéluctable.

En dépit de cet optimisme, les populations immigrées ou d'origine étrangère ont supporté de nombreuses inégalités économiques et sociales, notamment pour les populations originaires d'Afrique. Elles tiennent fortement d'une absence de qualification, mais aussi du fait que la législation française ferme aux étrangers non européens un grand nombre de poste de la fonction publique ou dans les organisme de Sécurité Sociale, qui représentent pourtant 23% des emplois disponibles.

Ces inégalités devant l'emploi n'ont fait l'objet de dénonciations qu'à la génération des enfants, et **Patrick Weil** souligne que « *les pouvoir publics ont été amenés à reconnaître l'existences des discriminations fondées sur un préjugés d'ordre racial, religieux ou culturel* » qu'à partir de 1998.

Dès lors, on ne considère plus les attributs des étrangers comme la cause de leur situation, la responsabilité est désormais endossée par la société française et les défaillances ou les insuffisances du système d'égalité des chances. La lutte contre les discriminations devient un enjeu de la politique publique et vise explicitement à créer les conditions d'une intégration. L'intégration économique peut se faire indépendamment de l'intégration culturelle (ethnic business), ou elle peut être culturelle et souffrir d'une intégration économique fragile.

On peut mettre en avant une série de facteurs conditionnant l'intégration des immigrés et de leur famille :

<b>Facteurs socio-économiques</b>	1/ origine sociale et niveau d'éducation individuel 2/ origine sociale et niveau d'éducation des parents 3/ origine rurale ou urbaine des familles 4/ ressources en capital social des individus
<b>Caractéristiques des flux migratoires</b>	5/ degré de volontarisme de départ 6/ causes économiques et/ou politiques 7/ projet et aspiration des populations 8/ caractère sélectif de la migration
<b>Caractéristiques des migrants</b>	9/ rupture ou poursuite des relations avec le pays d'origine 10/ degré de connaissance de la société d'accueil 11/ distance culturelle et linguistique avec cette société d'accueil 12/ âge et durée de présence des migrants
<b>Société d'accueil</b>	13/ contexte économique et opportunités 14/ stratification et possibilités de mobilité sociale 15/ attitudes des autochtones vis-à-vis des immigrés 16/ caractéristiques institutionnelles et juridiques

Dans nos sociétés, la situation sociale est largement influencée par le niveau de qualification et donc de diplôme. Or on observe une fréquence forte de l'échec scolaire parmi les enfants issus de l'immigration, qui n'est pas due à l'élève (puisque à origine sociale identique les enfants d'immigrés réussissent aussi bien que les autres enfants). C'est donc dans le rapport de ces élèves à l'école ainsi que dans la participation des familles à la construction de ce rapport que se trouve l'origine des problèmes.

Lorsque de nombreux obstacles s'opposent à l'intégration, la tentation de se réfugier dans des solidarités de type communautaire excluant ou rendant superflues d'autres formes de solidarité apparaît alors comme un risque majeur susceptible de freiner durablement l'intégration.

### B. La discrimination positive

Dans une acceptation restrictive, il s'agit d'une politique volontariste ayant pour objectif l'intégration d'individus et de groupes dont certaines de leurs caractéristiques immuables apparaissent être des handicaps discriminants qui les écartent d'une participation normale à la vie sociale.

On peut encore élargir la perspective et considérer à travers la discrimination positive toute mesure qui met en place des actions différenciées et préférentielles en faveur de certains individus qui connaissent des situations économiques et sociales difficiles à cause de discriminations dont ils ont à pâtir.

Mais il y a là un problème de délimitation : doit on isoler la discrimination positive des autres actions de lutte contre les inégalité ? Quelles sont les particularités individuelles et collectives qui permettent

d'envisager une action de discrimination positive ? Peut-il s'agir de différences sociales résultant du cours de la vie sociale ou du style de vie, ou encore de populations connaissant des inégalités socioéconomiques, des problèmes récurrents de pauvreté ?

On peut trouver dans le critère de légitimité un autre élément de problématique : la discrimination positive porterait alors exclusivement sur des inégalités de fait que rien ne permettrait de justifier. Le caractère non légitime de certaines inégalités de traitement autorise sur le plan juridique une suspension du principe d'égalité devant la loi. Des inégalités formelles de droit sont instituées pour permettre de corriger les inégalités de fait.

Le modèle français d'intégration impose une interprétation restrictive de la discrimination positive, puisque la constitution continue de promouvoir un modèle républicain d'intégration (égalité et laïcité sont au fondement de la citoyenneté) et à contenir l'avènement d'une société multiculturelle (exigeant une reconnaissance des particularismes individuels et collectifs liés aux appartenances communautaires, une extension des particularismes de la sphère privée à la sphère publique en mettant en avant un individualisme particulariste). La légitimité des politiques de discrimination positive centrées sur les minorités ethniques bute donc sur le principe méritocratique et sur le principe politique d'égalité des citoyens.

Le Conseil d'Etat :

- affirme, dans un rapport de 1996 portant sur l'égalité, la primauté des principes universalistes et individualistes du droit français
- les mesures de discriminations positives sont justifiées au regard de deux principes : la différence de situation et l'intérêt général
- pas de reconnaissance dans l'espace public des particularités liées à l'appartenance ethnique

Les politiques de discrimination positives se sont développées dans quatre domaines :

Représentation politique des femmes	Domaine scolaire	Caractère territorial	Domaine de la redistribution
<p>La loi sur la parité (06/06/2000), qui a fait l'objet d'une révision constitutionnelle, vise à terme à obtenir une égalité réelle entre les hommes et les femmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les élections législatives, la loi ne prévoit que des sanctions et ne parvient qu'à des résultats modestes.</li> <li>- Pour les élections municipales, la loi, qui permet d'exclure les listes qui ne respectent pas le principe de parité, est d'une efficacité évidente</li> </ul>	<p>Elle revêt un caractère socioéconomique plutôt que « ethnique ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique des ZEP en 1981 par Alain Savary), à partir de critères socioéconomiques et de performance scolaires. Les établissements accueillant un public caractérisé par des difficultés économiques, sociales et scolaires reçoivent davantage de moyens matériels et pédagogiques. On compte 900 ZEP qui accueillent 16% des effectifs totaux</li> </ul>	<p>Le chômage de masse, la précarité et l'exclusion se concentrent sur les populations les plus fragiles, et les moins bien dotées, qui sont progressivement rejetées à la périphérie des centres urbains où se trouvent les seuls logements accessibles. Ainsi, du fait des stratégies résidentielles chez les ménages disposant de moyens, les difficultés économiques et sociales sont spatialement</p>	<p>L'EP peut distribuer ses aides de façon extrêmement sélectives, il s'écarte alors d'une logique universaliste. On retrouve le principe de différence de J. Rawls. Il n'est alors pas simplement question d'égalité, mais d'équité. L'équité surmonte les difficultés de l'égalité, puisque l'égalité de traitement par exemple permet généralement le renforcement d'écarts originels ou leur permanence. L'équité implique que l'on traite différemment des</p>

		repérables : il y a renforcement de la ségrégation spatiale. - 1997 : politique des ZFU (exonération d'impôt et de charges sociales pour les entreprises, afin d'attirer de l'activité)	populations ayant des situations et des caractéristiques différentes.
--	--	--	---

## IV. Inégalités et territoires

### C. La ségrégation spatiale

Dès la naissance de la sociologie, à la fin du XIXe siècle, les sociologues de l'école de Chicago portent leur attention sur les processus de ségrégation qui caractérisent les villes américaines, alors en phase de rapide expansion.

**Eric Maurin**, Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social (2004) :

« *Contrairement à une idée reçue, les clivages territoriaux ne sont guère plus élevés qu'il y a vingt ans : la société française était et reste très loin d'un idéal de mixité* ».

La structure spatiale reste aujourd'hui structurée par la hiérarchie des statuts sociaux : « *il est frappant de voir à quel point l'opposition de classe héritée de la société industrielle reste spatialement structurante* » (**Edmond Préteceille**) alors qu'il est admis que la société est devenue post-industrielle. Ce qui s'est modifié, c'est la perception du phénomène, dans une société où prévalent individualisme et moyennisation, insolubles avec la persistance de ces structures urbaines.

On observe alors une ghettoïsation par le haut, avec une tendance au regroupement des personnes les plus riches.

**Eric Maurin :**

L'entre-soi est aussi bien le fait des plus fortunés que des plus diplômés, même si un niveau de diplôme élevé n'implique pas une rémunération importante : le diplôme supérieur est associé à une stabilité professionnelle qui offre des garanties à ceux qui désirent acquérir le logement de leur choix. L'espace habité est une ressource supplémentaire que les ménages mettent à leur actif et à celui de leurs enfants tant sur le plan économique que social ou culturel. Le voisinage est donc une des dimensions à prendre en compte.

Ce qui préoccupe aujourd'hui, c'est l'accentuation de la ségrégation par concentration dans les quartiers de relégation des populations les plus fragiles, notamment d'origine étrangère. La concentration spatiale des familles les plus modestes ne résulte pas d'une stratégie, mais de leurs difficultés économiques et des possibilités de logement qui leur sont offertes compte tenu de l'offre et des prix.

Les familles les mieux dotées connaissent une concentration géographique très élevée. Les catégories supérieures accaparent les centres villes, les beaux quartiers et les zones les plus agréables, et, conséquemment, poussent les autres catégories de populations vers l'extérieur. Les classes moyennes aussi cherchent un environnement valorisé, et tendent donc à rester à bonne distance des catégories les plus modestes, parmi lesquelles les immigrés cumulent les handicaps. On observe généralement que la hausse du niveau de vie de ces populations provoque chez elles une mobilité résidentielle qui les conduit vers des quartiers moins marqués ethniquement et socialement, mais leur départ entraîne en revanche l'arrivée de populations de remplacement en plus grande difficulté. La sociabilité et la

socialisation sont confrontées à des situations d'anomie et le destin des individus est alors d'avantage influencé par leur quartier. Enfin, on a pu observer comment le classement d'un établissement en ZEP s'accompagnait de départs de nombreux élèves dont les familles appartenaient aux catégories moyennes et supérieures : il y a bien des stratégies d'évitement.

#### D. Le logement est-il un bien comme les autres ?

Le logement est un bien marchand qui procure de l'utilité, qui est soumis à la contrainte de rareté, qui s'échange sur le marché, et qui a de ça de particulier qu'il conditionne l'intégration.

**Maurice Halbwachs**, La classe ouvrière et le niveau de vie (1912) :

A revenu égal, les employés dépensent plus que les ouvriers pour le logement. Il convient donc d'introduire dans l'analyse les représentations sociales, car : « *dans la répartition des dépenses, s'exprime l'opinion que chacun de ces groupes a de lui même* » : les employés incarnent dans l'imaginaire social les classes moyennes urbaines en expansion au début du XXe, cols blancs modestes ayant pour groupe de référence la bourgeoise.

Les dépenses de logements qui bénéficient à toute la famille traduisent le degré d'altruisme qui guide les ménages dans leur décision de dépenses.

La perte du logement est une étape décisive dans les trajectoires d'exclusion, car il est l'un des moyens d'intégration par les services qu'il offre. C'est aussi un marqueur social qui nous inscrit physiquement dans l'espace et un élément qui contribue à notre épanouissement en offrant un espace privé où se déploie la vie intime. Le logement n'est donc pas un bien comme les autres.

Le marché est réputé suffisamment efficace pour assurer la production de ce bien et pourvoir aux besoins. En fait, le marché ne s'intéresse qu'à la demande solvable, et donc l'Etat intervient pour faire en sorte qu'il réponde effectivement aux besoins (financement de HLM, APL, prêts à taux zéro).

Le logement est également un bien durable faisant l'objet de stratégies d'acquisition et de placements par les individus : il est un capital que l'on peut faire fructifier. Il s'inscrit donc dans un logique patrimoniale, et donc il participe à augmenter les écarts de richesse, et révèle un dualisme plus marqué de la société française entre les propriétaires occupants (56%) et les locataires du secteur HLM (15%). Il y a une transformation des locataires du parc locatif social qui connaissent un processus de paupérisation au cours des 15 dernières années : la proportion des ménages pauvre a augmenté alors que les ménages plus aisés ont progressivement quitté le parc HLM.

Le logement est enfin un bien immobile, et donc l'intégration de son occupant à la vie sociale implique la présence de réseaux divers d'approvisionnement en énergie, en communication, en services publics et en services commerciaux : il est donc apprécié en fonction de son environnement. Or, les différentes localisations sont inégales. Ainsi, alors que nos sociétés démocratiques privilégiant l'intérêt général sur les intérêts particuliers appliquent ce principe en promouvant un égal accès à tous aux services publics, force est de constater que les inégalités de localisation se transforment en inégalité d'accès aux services publics comme l'école, la santé, la sécurité.

La dynamique de ségrégation spatiale provoque un ensemble de différenciations sociales qui concourent à accentuer les inégalités, comme par exemple dans le cas de l'école, ou la carte scolaire a donné lieu à des stratégies de contournement, de mobilité géographique, accentuant la ségrégation spatiale.

Sur le marché du logement, la « main invisible » conduit inévitablement à une structuration sociale de l'espace déterminée par le revenu. Les forces spontanées du marché accentuent les inégalités et renforcent les discriminations (phénomène des « gated communities », de l'« entre-soi » protecteur profitable).

L'absence de mixité sociale pose de redoutables problèmes. La concentration des populations cumulant les handicaps provoque un effet pernicieux : l'appartenance à ces quartiers en difficulté est interprétée par les employeurs comme un signe d'échec et de difficultés personnelles. Même si les préjugés discriminants sont absents, ces populations sont confrontées à une pénurie de l'information qui condamne à la pénurie de l'emploi. Si cette situation perdure, ce sont les relations sociales elles-mêmes qui sont affectées, puisque les normes sociales ont du mal à s'imposer, la socialisation connaît des défaillances et la déviance se développe, avec l'instauration d'une économie grise, qui représente aujourd'hui 5% du PIB.

C'est seulement lorsqu'il y a démission de la puissance publique et réduction des chances sociales offertes par la société que les solidarités communautaires, traditionnelles et de voisinage sont élevées en alternative.